

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 266

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la fin de la première de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« anonymes ainsi qu'à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, sauf dispositions contraires de la présente loi. »

les mots :

« nationales de programme et sur les établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'oppose à la transformation des sociétés France Télévisions, Radio France et Institut national de l'audiovisuel en sociétés anonymes et vise à maintenir leur statut de sociétés nationales de programme et d'établissement public national à caractère industriel et commercial. Le groupe écologiste et social déplore que le Gouvernement fasse le jeu du Rassemblement national en facilitant la tâche de ceux qui souhaitent privatiser le service public de l'audiovisuel pour mieux le museler.